



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 64512

## Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des traumatisés crâniens. On compte environ 180 000 traumatisés crâniens chaque année, dont 4 000 traumatisés crâniens graves, avec une durée de coma supérieure à dix jours. Parmi ceux-ci, 1 000 décéderont dans les six mois, 2 000 garderont des séquelles avec autonomie sociale limitée. 1 000 demeureront inaptes au travail avec, pour beaucoup, une dépendance complète. 100 000 traumatisés crâniens graves vivent dans notre pays, pour lesquels l'existence du handicap est souvent invisible avec troubles neuropsychologiques sévères. 1 200 environ survivent en état végétatif persistant. Leur durée de survie est d'environ six ans. Il lui demande de bien vouloir communiquer, région par région, la ventilation des crédits « traumatisés crâniens » de 150 millions de francs prévus dans le plan triennal 2001-2003.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Prével](#)

**Circonscription :** Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64512

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juillet 2001, page 4220